

CABANNE ET FILS SA
LD CHEZ GENIN
16200 BOURG-CHARENTE

Monsieur Le Sous-Préfet de La CHARENTE
Sous-Préfecture de COGNAC
rue Jean TARANSAUD CS 90 259
16100 COGNAC

BOURG —CHARENTE, le 21 décembre 2021,

Objet : Enregistrement d'une installation classée et régularisation de la situation administrative d'installations soumises à déclaration

Monsieur Le Sous - Préfet,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre ce jour une demande d'enregistrement relatif à un projet d'augmentation de nos capacités de vinification, dans nos installations de distillation, de stockage de vin et de stockage d'alcools sur la commune de BOURG — CHARENTE. Nous profitons de ce projet pour régulariser la situation administrative de nos stockages d'alcools soumis à déclaration.

Ce dossier comprend :

- le dossier d'enregistrement comportant une description de l'ensemble de nos installations et un tableau de recollement à l'Arrêté du 26 novembre 2012 ;
- et des annexes dont les plans :
 - de situation au 1/25 000^e;
 - de masse au 1/500^{ème} comportant les abords à 35 m des limites du site et pour lequel nous sollicitons votre bienveillance afin de déroger à l'échelle du 1/200 mentionnée dans l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement ;
 - de masse au 1/200^{ème}.

Le projet porte sur la réorganisation et l'augmentation de volume de nos installations de vinification. Il portera à 32 778 hl/an nos capacités de vinification.

La régularisation porte sur notre chai de stockage de produits finis pouvant comporter jusqu'à 90 m³ d'alcools conditionnés. Les capacités des autres chais ont été modifiées pour ne pas franchir le seuil de l'autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755.

Nous profitons de ce projet pour mettre en place un réseau de gestion des eaux pluviales.

Le tableau page suivante présente le classement ICPE des activités sur le site.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt.

Veillez agréer, Monsieur Le Sous - Préfet, nos cordiales salutations.

Alexis CABANNE
Président du conseil d'administration et Directeur général
de la société CABANNE ET FILS SA

CABANNE & FILS S.A.
1 rue des Distilleries
16200 Bourg-Charente
Tel: 05.45.36.83.83
accueil@acabanne.com

Le tableau suivant présente le classement des activités au titre de la nomenclature des ICPE au terme du projet.

Rubrique ICPE	Libellé — Activité	Capacités des installations	Régime (rayon d'affichage)
2251-B.1	Préparation, conditionnement de vins. B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 000 hl/an	32 778 hl/an	E (1 km)
2250-2	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2. Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j	15 alambics (15 x 25 = 375 hl de charge) soit 225 hl d'AP/j	E (1 km)
4755-2.b	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants [distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes] présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : b) Supérieure ou égale à 50 m ³	Chai de distillation : 123 m ³ Chai MG : 286 m ³ Chai SHD : 90 m ³ QSP totale de 499 m³	DC

A : autorisation E : enregistrement DC : déclaration sous contrôle D : déclaration NC : non classé

Tableau 1 : Classement des installations et activités au terme du projet

Selon la nomenclature loi sur l'eau mentionnée à l'article R214-14 du Code de l'Environnement, le site est classé au titre de la rubrique suivante :

Rubrique	Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha — (A) 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha - (D)	Infiltration (faible) et rejet régulé vers un fossé communal. La superficie du site est de 28 206 m ² soit 2,8 ha	D

A : autorisation E : enregistrement DC : déclaration sous contrôle D : déclaration NC : non classé

Tableau 2 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau